



SNUDI FO, UD FO, 56 rue de la Bucaille, 50 100 Cherbourg
 Bureau : 02 33 53 03 72 (jeudi), Portable : 07 82 97 25 81 (tlj)
snudifo50@gmail.com
 Page Facebook <http://snudifo50.hautetfort.com>

Changer d'échelon

Temps nécessaire pour être promuable à l'échelon immédiatement supérieur			
Échelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
du 3 ^e au 4 ^e	1 an		
du 4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	
du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Exemple : Je suis au 5^eme échelon depuis le 01/03/2012, je passerai au 6^eme :

- Le 01/09/14 (grand-choix 2 ans 6 mois).
- Le 01/03/15 (choix 3 ans)
- Le 01/09/15 (ancienneté 3 ans 6 mois).

Si vous n'avez pas été promu l'an dernier au GC (mai 2014) , la CAPD 2014/2015 étudiera vos promotions au Choix et l'ancienneté.

Quota de promus au grand-choix : 30 % des promouvables.
 Quota de promus au choix : 70 % des promouvables.
 Les autres passent à l'ancienneté.

Barème départemental de promotion

Barème de promotion = **(note x 2) + ancienneté générale de service (1 point par an)**

L'ancienneté est arrêtée au 31/08/2014.

La note est majorée en cas de retard d'inspection

Inspection de plus de 4 ans	+ 0,5 point
de plus de 5 ans	+ 0,75 point
de plus de 5 ans	+ 1 point
de plus de 5 ans	+ 1,25 point
de plus de 5 ans	+1,5 point (plafond)

Conséquence de la promotion sur le salaire

Changement d'échelon : passage au...	11 ^e	10 ^e	9 ^e	8 ^e	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e
Gain net mensuel	+ 170 €	+ 168 €	+ 135 €	+ 135 €	+ 105 €	+ 34 €	+ 48 €	+ 48 €

Démarches à effectuer

Les promotions sont automatiquement examinées en CAPD 1 fois par an pour examiner la situation des enseignants promouvables sur l'année scolaire en cours (du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015). Il n'y a pas de démarche ou demande à faire vis-à-vis de l'administration.

Pour que les représentants syndicaux du SNUDI FO suivent votre dossier, envoyez-nous un courrier électronique avec : - votre nom, votre note d'inspection et la date de la dernière inspection, votre échelon et la date du passage à cet échelon, votre email / numéro de portable pour vous recontacter au besoin.